

***Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 8 février prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.***

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER DE L'ANNÉE 2017 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (TRAVAUX MAJEURS DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT DE LA MRC D'ACTON) À LA SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE D'ACTON VALE AU 1025, RUE BOULAY, ACTON VALE, À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
Mme Micheline Racine, substitut au maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-01

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016**

2017-02

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2017-03

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Micheline Racine  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	13 031,20 \$
Comptes à payer	129 448,79 \$
Salaires et contributions de l'employeur	111 104,52 \$
<b>Total:</b>	<b>253 584,51 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	579,40 \$
Comptes à payer	4 724,28 \$
<b>Total:</b>	<b>5 303,68 \$</b>

**7. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU «RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2017»**

Le règlement soumis pour adoption a, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, été transmis dans les délais prescrits à tous les membres du Conseil. Tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

**RÈGLEMENT N° 2017-01**

**Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2017**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 23 novembre 2016, adopté par les résolutions numéros 2016-263, 2016-264, 2016-265 et 2016-266 ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

**ATTENDU QUE** ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 23 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

2017-04

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent règlement portant le numéro 2017-01 et qu'il soit statué comme suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le numéro 2017-01 et s'intitule «RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2017».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale:

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>458 178 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	48 676 500 \$	2,9435%	13 486 \$
Canton de Roxton	172 053 500 \$	10,4041%	47 669 \$
Roxton Falls	93 968 510 \$	5,6823%	26 035 \$
Sainte-Christine	97 735 349 \$	5,9101%	27 079 \$
Acton Vale	653 024 715 \$	39,4886%	180 928 \$
Upton	275 372 025 \$	16,6518%	76 295 \$
Saint-Théodore-d'Acton	177 678 853 \$	10,7443%	49 228 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	135 194 753 \$	8,1753%	37 458 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 653 704 205 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>458 178 \$</b>

<b>QUOTE-PART, FQM</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	- \$
Canton de Roxton	1 318 \$
Roxton Falls	1 272 \$
Sainte-Christine	1 041 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 286 \$
Saint-Théodore-d'Acton	1 736 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	1 199 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>8 852 \$</b>

<b>QUOTE-PART, ÉVALUATION</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>242 145 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE DOSSIERS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	256	2,9910%	7 243 \$
Canton de Roxton	780	9,1132%	22 067 \$
Roxton Falls	678	7,9215%	19 181 \$
Sainte-Christine	614	7,1737%	17 371 \$
Acton Vale	3572	41,7338%	101 056 \$
Upton	1195	13,9619%	33 808 \$
Saint-Théodore-d'Acton	919	10,7372%	26 000 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	545	6,3676%	15 419 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>8559</b>	<b>100,00%</b>	<b>242 145 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS</b>
Béthanie	2 023 \$
Canton de Roxton	7 355 \$
Roxton Falls	11 232 \$
Sainte-Christine	4 550 \$
Acton Vale	- \$
Upton	10 784 \$
Saint-Théodore-d'Acton	15 214 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	6 910 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>58 068 \$</b>

**ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie:

<b>QUOTE-PART, SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>6 500 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION AVEC VALEUR DE BÂTIMENTS</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CE CRITÈRE DE RÉPARTITION</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	199	2,8502%	185 \$
Canton de Roxton	645	9,2380%	600 \$
Roxton Falls	535	7,6626%	498 \$
Sainte-Christine	433	6,2017%	403 \$
Acton Vale	3042	43,5692%	2 832 \$
Upton	974	13,9502%	907 \$
Saint-Théodore-d'Acton	713	10,2120%	664 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	441	6,3162%	411 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>6982</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 500 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION (6) (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)</b>					
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>58 500 \$</b>			
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES</b>	<b>HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		50%	
		29 250 \$		29 250 \$	
<b>Béthanie</b>	<b>282</b>	<b>1 755 \$</b>	<b>34</b>	<b>1 309 \$</b>	<b>3 064 \$</b>
<b>Canton de Roxton</b>	<b>923</b>	<b>5 744 \$</b>	<b>128</b>	<b>4 926 \$</b>	<b>10 670 \$</b>
<b>Roxton Falls</b>	<b>795</b>	<b>4 948 \$</b>	<b>148</b>	<b>5 696 \$</b>	<b>10 644 \$</b>
<b>Sainte-Christine</b>	<b>648</b>	<b>4 033 \$</b>	<b>96</b>	<b>3 695 \$</b>	<b>7 728 \$</b>
<b>Acton Vale</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Upton</b>	<b>1 384</b>	<b>8 613 \$</b>	<b>227</b>	<b>8 737 \$</b>	<b>17 350 \$</b>
<b>Saint-Théodore-d'Acton</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Saint-Nazaire-d'Acton</b>	<b>668</b>	<b>4 157 \$</b>	<b>127</b>	<b>4 887 \$</b>	<b>9 044 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>4 700</b>	<b>29 250 \$</b>	<b>760</b>	<b>29 250 \$</b>	<b>58 500 \$</b>

**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau:

<b>QUOTE-PART, COURS D'EAU</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>6 758 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	48 676 500 \$	2,9435%	199 \$
Canton de Roxton	172 053 500 \$	10,4041%	703 \$
Roxton Falls	93 968 510 \$	5,6823%	384 \$
Sainte-Christine	97 735 349 \$	5,9101%	399 \$
Acton Vale	653 024 715 \$	39,4886%	2 669 \$
Upton	275 372 025 \$	16,6518%	1 125 \$
Saint-Théodore-d'Acton	177 678 853 \$	10,7443%	726 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	135 194 753 \$	8,1753%	553 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 653 704 205 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 758 \$</b>

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION  
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

<b>QUOTE-PART, SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>12 342 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	48 676 500 \$	2,9435%	363 \$
Canton de Roxton	172 053 500 \$	10,4041%	1 284 \$
Roxton Falls	93 968 510 \$	5,6823%	701 \$
Sainte-Christine	97 735 349 \$	5,9101%	729 \$
Acton Vale	653 024 715 \$	39,4886%	4 875 \$
Upton	275 372 025 \$	16,6518%	2 055 \$
Saint-Théodore-d'Acton	177 678 853 \$	10,7443%	1 326 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	135 194 753 \$	8,1753%	1 009 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 653 704 205 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 342 \$</b>

<b>QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	5 935 \$
Canton de Roxton	17 220 \$
Roxton Falls	14 771 \$
Sainte-Christine	- \$
Acton Vale	- \$
Upton	26 242 \$
Saint-Théodore-d'Acton	19 928 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	12 343 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>96 439 \$</b>



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)</b>							
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>294 443 \$</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. &amp; SERVICE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION</b>	<b>POPULATION DÉCRET 1125-2015 (PUBLIÉ LE 30/12/2015)</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50% 147 222 \$		20% 58 889 \$		30% 88 332 \$	
Béthanie	48 676 500 \$	4 333 \$	146 600 \$	65 \$	329	1 874 \$	6 272 \$
Canton de Roxton	172 053 500 \$	15 317 \$	1 432 700 \$	640 \$	1083	6 170 \$	22 127 \$
Roxton Falls	93 968 510 \$	8 366 \$	12 633 768 \$	5 639 \$	1252	7 132 \$	21 137 \$
Sainte-Christine	97 735 349 \$	8 701 \$	486 255 \$	217 \$	671	3 822 \$	12 740 \$
Acton Vale	653 024 715 \$	58 136 \$	87 886 000 \$	39 229 \$	7683	43 768 \$	141 133 \$
Upton	275 372 025 \$	24 515 \$	18 435 000 \$	8 229 \$	2176	12 396 \$	45 140 \$
Saint-Théodore-d'Acton	177 678 853 \$	15 818 \$	5 537 536 \$	2 472 \$	1453	8 277 \$	26 567 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	135 194 753 \$	12 036 \$	5 372 262 \$	2 398 \$	859	4 893 \$	19 327 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 653 704 205 \$</b>	<b>147 222 \$</b>	<b>131 930 121 \$</b>	<b>58 889 \$</b>	<b>15506</b>	<b>88 332 \$</b>	<b>294 443 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ARTICLE 7 : QUOTE-PART TOTALE**

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2017:

<b>QUOTE-PART TOTALE 2017</b>											
<b>FONCTIONS</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>	<b>QUOTE-PART FQM</b>	<b>QUOTE-PART ÉVALUATION</b>	<b>QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION</b>	<b>QUOTE-PART COURS D'EAU</b>	<b>QUOTE-PART AMÉNAGEMENT</b>	<b>QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	<b>QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE 2017</b>
Béthanie	13 486 \$	- \$	7 243 \$	2 023 \$	185 \$	3 064 \$	199 \$	363 \$	5 935 \$	6 272 \$	38 770 \$
Canton de Roxton	47 669 \$	1 318 \$	22 067 \$	7 355 \$	600 \$	10 670 \$	703 \$	1 284 \$	17 220 \$	22 127 \$	131 013 \$
Roxton Falls	26 035 \$	1 272 \$	19 181 \$	11 232 \$	498 \$	10 644 \$	384 \$	701 \$	14 771 \$	21 137 \$	105 855 \$
Sainte-Christine	27 079 \$	1 041 \$	17 371 \$	4 550 \$	403 \$	7 728 \$	399 \$	729 \$	- \$	12 740 \$	72 040 \$
Acton Vale	180 928 \$	- \$	101 056 \$	- \$	2 832 \$	- \$	2 669 \$	4 875 \$	- \$	141 133 \$	433 493 \$
Upton	76 295 \$	2 286 \$	33 808 \$	10 784 \$	907 \$	17 350 \$	1 125 \$	2 055 \$	26 242 \$	45 140 \$	215 992 \$
Saint-Théodore-d'Acton	49 228 \$	1 736 \$	26 000 \$	15 214 \$	664 \$	- \$	726 \$	1 326 \$	19 928 \$	26 567 \$	141 389 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	37 458 \$	1 199 \$	15 419 \$	6 910 \$	411 \$	9 044 \$	553 \$	1 009 \$	12 343 \$	19 327 \$	103 673 \$
<b>TOTAL 2017:</b>	<b>458 178 \$</b>	<b>8 852 \$</b>	<b>242 145 \$</b>	<b>58 068 \$</b>	<b>6 500 \$</b>	<b>58 500 \$</b>	<b>6 758 \$</b>	<b>12 342 \$</b>	<b>96 439 \$</b>	<b>294 443 \$</b>	<b>1 242 225 \$</b>

**ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VERSEMENT**

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du quatorze (14) avril et du quatorze (14) juillet 2017.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

**ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

**ARTICLE 10 : DURÉE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'applique pour l'année 2017.

**Adopté à Acton Vale, Province de Québec, ce dix-huitième (18<sup>e</sup>) jour de janvier 2017.**

**8. COURS D'EAU**

**a) Acceptation provisoire – Cours d'eau Picard n° 2 – Saint-Théodore-d'Acton**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien dans le cours d'eau Picard n° 2 sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement des factures, moins la retenue prévue au devis pour fins de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-05

Il est proposé par Mme Micheline Racine  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc.* la somme de 1 742,91 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 000 \$, soit le montant minimal prévu au devis.

**b) Actes de répartition partielle**

**ATTENDU QUE** les travaux sont partiellement complétés dans les cours d'eau énumérés ci-après;

**ATTENDU QUE** la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-06

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

<b>Cours d'eau</b>	<b>Municipalité</b>
Branche 1 du cours d'eau Deslandes	Canton de Roxton
Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne	Acton Vale
Cours d'eau Paul-Decelles	Saint-Théodore-d'Acton
Cours d'eau Picard n° 2	Saint-Théodore-d'Acton
Branche 9 du cours d'eau Scibouette	Saint-Nazaire-d'Acton

**c) Actes de répartition finale**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a complété ses mandats dans les cours d'eau énumérés ci-après;

**ATTENDU QUE** la MRC est prête à facturer les municipalités concernées;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-07

Il est proposé par Mme Micheline Racine  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

<b>Cours d'eau</b>	<b>Municipalité</b>
<b>Branche 8 de la rivière Duncan</b>	<b>Saint-Nazaire-d'Acton</b>
<b>Branche 8 du cours d'eau Lafontaine</b>	<b>Upton</b>
<b>Cours d'eau du 11<sup>e</sup> rang</b>	<b>Canton de Roxton</b>

**9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE «LA CAMPAGNARDE»**

**Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte –  
Rapport des travaux 2016**

2017-08

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2016, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## **10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béthanie a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 238-16 modifiant son règlement de zonage numéro 123-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-15-07);

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-09

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 238-16 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la municipalité de Béthanie soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

#### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béthanie a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 239-16 modifiant son règlement de lotissement numéro 124-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-15-07);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-10

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé monsieur Guy Bond, appuyé par madame Micheline Racine et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 239-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-02 de la municipalité de Béthanie soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-16  
SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE  
BÉTHANIE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béthanie a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 240-16 sur les usages conditionnels;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-15-07);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-11

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 240-16 sur les usages conditionnels de la municipalité de Béthanie soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

#### **a) Développement Culturel – Accès culture 2016-2017 – Contrat avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2017-12

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par Mme Micheline Racine

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 4 294,25 \$ avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2016-2017.

#### **b) Protocole d'entente avec la Chambre de commerce de la région d'Acton pour la gestion du Bureau d'accueil touristique en 2017**

**ATTENDU QUE** la Chambre de commerce de la région d'Acton a assuré avec succès la relève de la gestion du Bureau d'accueil touristique pendant les saisons estivales 2015 et 2016 et souhaite renouveler son entente avec la MRC pour la saison 2017;

**ATTENDU QUE** la MRC et la Chambre de commerce ont échangé sur les termes et conditions financières du renouvellement de l'entente de gestion à intervenir entre les deux parties;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-13

Il est proposé par Mme Micheline Racine  
Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'établir à 15 000 \$ le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de commerce de la région d'Acton;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à un appel de candidatures pour l'embauche d'un technicien en prévention des incendies;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont été informés de la candidature retenue par le comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-14

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche de M. Sammy Bélanger pour combler le poste de technicien en prévention des incendies à compter du 20 janvier 2017. M. Bélanger occupera le poste à temps partiel jusqu'au 31 mars 2017 et deviendra par la suite employé à temps plein;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

## **12. RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

### **a) Installation de palettes d'urgence**

2017-15

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense supplémentaire de 953,37 \$ (taxes en sus) pour des travaux non inclus au contrat de rénovation et agrandissement du bâtiment administratif. La dépense supplémentaire permettra l'installation de palettes d'urgence sur deux portes.

### **b) Système téléphonique**

2017-16

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par Mme Micheline Racine  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 4 436,74 \$ (taxes en sus), tel qu'il apparaît à la soumission 19638 fournie par Communications RCL. Les travaux consistent à acquérir et installer un système téléphonique et messagerie vocale Nortel compatible aux appareils existants.

### **c) Système informatique**

2017-17

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 4 543 \$ (taxes en sus), tel qu'il apparaît à la soumission 1252 fournie par Services informatiques Robert Lachaine. La dépense servira à



acquérir un ordinateur ainsi que des licences Microsoft Office 365 et à augmenter la capacité de stockage de différents appareils. La soumission prévoit aussi le temps requis pour l'installation de tous ces équipements ainsi que le transfert des données du serveur du service de développement économique et local (DEL) vers le serveur de la MRC d'Acton.

### 13. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

### 14. CORRESPONDANCE

#### a) **Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Délégués de la MRC d'Acton**

**ATTENDU** la correspondance reçue récemment du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui annonce une tournée régionale afin de connaître les différentes priorités d'intervention de chaque région qui pourraient être financées par le FARR;

**ATTENDU QUE** le ministre Martin Coiteux invite une délégation de la MRC formée du préfet ainsi que deux membres du Conseil de la MRC, dont le maire de la municipalité la plus peuplée;

**ATTENDU QUE** deux membres étant déjà identifiés par le ministre, il est nécessaire de nommer un troisième membre qui pourra assister cette tournée régionale;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-18

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Micheline Racine  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Guy Bond à titre de délégué de la MRC pour assister à la tournée régionale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accompagnant messieurs Jean-Marie Laplante, préfet, et Éric Charbonneau, maire de la ville la plus peuplée.

#### b) **Appui à la Table des préfets de l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** le processus de révision d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD) doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) telles qu'édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** les OGAT ont été publiées en 1994 et qu'elles nécessitent une révision globale afin de tenir compte des enjeux contemporains que vivent les différentes régions du Québec;

**ATTENDU QUE** certaines orientations peuvent difficilement être incluses aux SAD révisés des MRC considérant que les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU QUE** les OGAT actuelles, appliquées avec rigidité et sans tenir compte des spécificités des régions, nuisent aux efforts longuement réfléchis par les MRC;

**ATTENDU QUE** la Table des préfets de l'Outaouais a présenté une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin «d'autoriser l'agrandissement des périmètres d'urbanisation, ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres»;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-19 Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Table des préfets de l'Outaouais dans sa démarche auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire visant à obtenir un assouplissement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

**c) Club des Lions**

2017-20 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un (1) billet dans le cadre de la soirée «Personnalité de l'année» organisée par le Club des Lions d'Acton Vale.

**d) Foire Agroalimentaire de la région d'Acton**

2017-21 Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets dans le cadre de l'activité «Dégustation gastronomique vins et fromages» organisée par l'organisme Foire agroalimentaire de la région d'Acton. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoints(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

**15. VARIA**

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-22

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h30.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**